



Communiqué de presse

Mende, le 11 août 2015

**RAPPEL –
PAC - APPORT DE TRESORERIE REMBOURSABLE
LES AGRICULTEURS QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT, SONT
INVITES A DEPOSER LEUR DEMANDE AVANT LE 20 AOUT 2015**

L'apport de trésorerie remboursable (ATR) permettra aux exploitants agricoles de recevoir une avance qui remplace les acomptes versés habituellement dans le cadre des aides PAC. Cet apport versé à partir du 1er octobre 2015, permettra d'éviter les difficultés de trésorerie en attendant le versement des aides PAC.

Pour en bénéficier, chaque agriculteur doit renseigner le formulaire de demande ATR qui a été envoyé individuellement, accompagné d'informations complémentaires à tous les demandeurs d'aides 2015.

Ce formulaire est disponible sur TELEPAC, sur le site des services de l'Etat en Lozère, et sur simple demande auprès de la direction départementale des Territoires (DDT) tél. 04 66 49 45 00

La demande doit être déposée sous forme papier à la DDT **impérativement avant le 20 août 2015.**